

À compter du 1^{er} février, tous les emballages se trient !

Plus de question à se poser : à partir du 1^{er} février 2021, tous les emballages sans exception sont à jeter dans le bac jaune. Désormais, le geste de tri sera plus simple !

Pour trier les emballages, inutile de les laver ou de les rincer. Il suffit de bien les vider et de les déposer en vrac dans le bac.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal et en carton. L'extension des consignes de tri, qui porte non seulement sur les plastiques mais également sur les petits emballages alu, permettra d'accroître les performances de recyclage tout en simplifiant le geste pour l'utilisateur.

EMBALLAGES DÉJÀ TRIÉS :



PETIT RAPPEL :

- > Plier les cartons
- > Bien vider les emballages sans les laver
- > Sortir le bac la veille du jour de passage
- > Mettre les emballages en vrac



NOUVEAU !

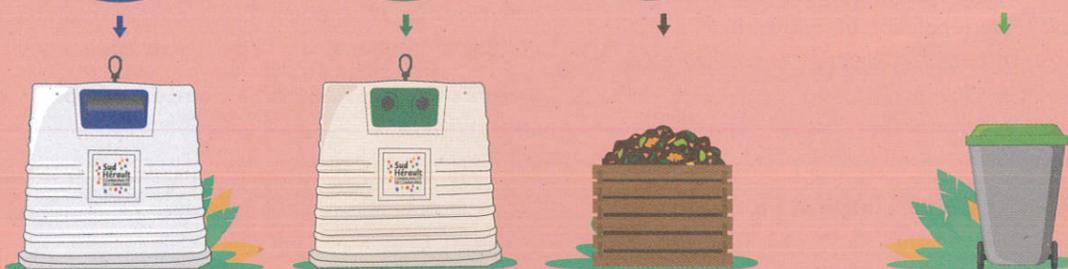
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



LES AUTRES DÉCHETS TRIÉS :



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :



Un doute, une question?

Contactez le Service environnement de la Communauté de communes Sud-Hérault par téléphone au 0800 899 850 (numéro vert)